



REGLEMENT Foire de printemps et vide-greniers du 8 mai 2025



POUR LES INSCRIPTIONS

Professionnels: sur le bulletin d'inscription les professionnels devront indiquer leur n° SIRET ainsi que leur activité.
Les stands sont limités à 10 mètres linéaires par personne pour les professionnels.

Particuliers: les particuliers sollicitant un emplacement pour le vide-greniers ont l'obligation d'indiquer le numéro d'une pièce d'identité en cours de validité, de signer leur attestation validant la déclaration sur l'honneur de ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagés, de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. Les stands sont limités à **10 mètres linéaires par personne pour les particuliers.**

Date butoir:

Les inscriptions pourront s'effectuer par envoi postal à l'adresse du Comité des loisirs du Val des Ussets – 19 rue du Grand-Pont (Mairie) 74270 FRANGY ou directement posé dans notre boîte aux lettres (même adresse) jusqu'au mercredi 30 avril 2025.

TARIFS

Jusqu'au 30 avril 2025 :

4 € / ml pour les particuliers

5 € / ml pour les professionnels

1 € / ml pour les associations (fournir obligatoirement la copie du récépissé de déclaration en préfecture)

A partir du 1er mai 2025 :

6 € / ml pour les particuliers

7 € / ml pour les professionnels

Règlement du montant exact par chèque à l'ordre du Comité des Loisirs du Val des Ussets, en espèces ou par virement.

Attention : Aucun remboursement d'emplacement ne pourra être demandé.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION :

Le Comité des Loisirs du Val des Ussets validera votre **inscription à réception du bulletin complété et signé et du règlement** (selon les tarifs ci-dessus) puis enverra un SMS de confirmation. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de **téléphone portable**.

INSTALLATION DES STANDS LE 8 MAI 2025

Attention : électricité non fournie. Si vous avez besoin d'électricité il faudra prévoir votre matériel autonome.

A l'entrée: tous les exposants devront présenter aux placiers le SMS de confirmation (cité au paragraphe précédent).

Si vous n'êtes pas inscrits au préalable, vous devrez remplir un bulletin d'inscription et vous acquitter de la somme de 6 €/ml pour les particuliers et de 7 €/ml pour les professionnels.

Très important pour les professionnels :

Les professionnels devront s'installer **entre 5h30 et 7h30. Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée.**

Il est rappelé de bien prendre en compte le règlement de la foire et faire preuve de respect envers les bénévoles et organisateurs. Tout manquement ou débordement pourra entraîner une expulsion définitive de cette manifestation.

Très important pour les particuliers du vide-greniers :

Les particuliers pourront s'installer **entre 6h et 8h30. Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée**

Après avoir déballé entre 6h et 8h30, **aucun véhicule** ne devra stationner sur les emplacements réservés au vide-greniers.

Tout déballage avant l'heure d'ouverture entrainera l'expulsion du ou des intéressés quel que soit son statut (professionnel ou particulier).

SECURITE

Pour des raisons de sécurité, **de 9h00 à 17h30, aucun véhicule ne devra circuler dans les rues** où seront installés les exposants. La foire et le vide-greniers clôtureront à 17h30. **Tout départ anticipé des exposants n'est pas autorisé avant 17h30.**

TRES IMPORTANT

A la clôture de la manifestation, il est formellement interdit de laisser sur place des objets de son stand. Tout matériel doit être remballé par son propriétaire.

PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Les personnes à mobilité réduite qui souhaitent participer au vide-greniers seront priées de nous contacter au préalable. Elles devront obligatoirement fournir une copie de la carte de stationnement pour personnes handicapées avec le bulletin d'inscription.



Comité des Loisirs de Frangy - Mairie - 19, rue du grand pont - 74270 FRANGY

+33 7 84 96 95 31

@comitedesloisirsdefrangy



Foire8mai@clfrangy.com



www.clfrangy.com



REGLEMENT ANNEXE 1 Foire de printemps et vide-greniers du 8 mai 2025

FORRAINS proposant une activité ludique nécessitant un grand emplacement
(manège, toboggan, etc.),



INSCRIPTIONS

Les professionnels proposant ce type d'activité ne pourront s'inscrire que dans la limite des places disponibles du lieu réservé à cet effet.

Ils devront obligatoirement s'inscrire et régler leur emplacement **avant le 30 Avril 2025**.

Un bulletin d'inscription spécifique à cette activité est à demander au Comité des Loisirs du Val des Usse.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Dans le cas où l'emplacement est disponible, le Comité des Loisirs du Val des Usse validera l'inscription à réception du bulletin signé et du règlement en retournant un SMS (n'oubliez pas d'indiquer un **numéro de téléphone portable**).

TARIFS

1 emplacement (manège, etc..) = 80€

Règlement du montant exact par chèque à l'ordre du Comité des Loisirs du Val des Usse, en espèces ou par virement.

Aucun remboursement d'emplacement ne pourra être demandé

4

INSTALLATION

Les forains devront s'installer la veille dans le lieu réservé à cet effet.

Rappel :

- Aucune autorisation d'installation à l'avance ne sera délivrée.
- En aucun cas, il ne sera autorisé à ce type d'activité de s'installer sur les emplacements réservés aux commerçants ambulants et au vide-greniers.
- A l'entrée, tous les exposants devront présenter aux placiers la facture acquittée citée au paragraphe validation de l'inscription.

SECURITE

Aucun véhicule ne devra circuler dans les rues où seront installés les exposants de 8h30 à 17h30. La foire et le vide-greniers clôtureront à 17h30. **Tout départ anticipé des exposants n'est pas autorisé avant 17h30.**

DEMONTAGE

Il devra être terminé le **8 mai 2025 à 20h00 dernier délai** afin de permettre d'effectuer le nettoyage.



Comité des Loisirs de Frangy - Mairie - 19, rue du grand pont - 74270 FRANGY



+ 33 7 84 96 95 31



@comitedesloisirsdefrangy



Foire8mai@clfrangy.com



www.clfrangy.com





BULLETIN D'INSCRIPTION Foire de printemps et vide-greniers du 8 mai 2025

Professionnels / Particuliers / Associations



Inscriptions jusqu'au 30 avril 2025

Document à retourner au Comité des Loisirs de Frangy accompagné du règlement

IDENTITE Je, soussigné(e), Nom.....Prénom

Dénomination obligatoire pour les entreprises

Adresse

Code postalVille

Tél. obligatoire email

RESERVATION

Nombre de mètres linéaires ml sans excéder 10 ml

TARIFS 4 € / ml pour les particuliers

5 € / ml pour les professionnels

1 € / ml pour les associations (fournir obligatoirement la copie du récépissé de déclaration en préfecture)

Nom de l'association

Règlement par chèque à l'ordre du **Comité des Loisirs du Val des Usses**, en numéraire ou par virement.

Attention : pour les inscriptions à partir du 1er mai 2025 le tarif passe à 5 € / ml pour les particuliers et à 7 € / ml pour les professionnels.

VOUS ETES UN PARTICULIER OU UNE ASSOCIATION

(remplissez le paragraphe ci-dessous)

Nature de la pièce d'identité :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Passeport

Numéro de la pièce d'identité :

Date de naissance :Lieu de naissance (Commune/Pays).....

Pièce d'identité délivrée le :par la préfecture ou la sous-préfecture de :

Je déclare sur l'honneur

De ne pas être commerçant(e)

De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce) De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du Code pénal)

VOUS ETES UN PROFESSIONNEL

(remplissez le paragraphe ci-dessous)

No Siret et n° de carte professionnelle.....

Délivré par :

Quelle est votre activité :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la foire et du vide-greniers et m'y conformer. Fait à :

.....Le :/...../..... Cachet Professionnel Signature

--	--

Bulletin d'inscription et d'attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.



Comité des Loisirs de Frangy - Mairie - 19, rue du grand pont - 74270 FRANGY

+33 7 84 96 95 31

@comitedesloisirsdefrangy



Foire8mai@clfrangy.com

www.clfrangy.com

